Hygiène scolaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **5 (1902)**

Heft 212

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-251495

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

presque désert et, en y accordant des privilèges exceptionnels, y attirer des habitants qui redoutaient ces forêts, hantées par les ours, les sangliers, les loups et d'autres animaux sauvages.

Imier de Ramstein avait succédé en 1382 à Jean de Vienne, le détestable administrateur de l'Evêché. D'une très noble et très ancienne famille de l'Evêché, qui avait son château près de Bretswyl, canton de Soleure, Imier de Ramstein, était écolâtre du grand Chapitre de Bâle, quand le suffrage des chanoines électeurs l'appelèrent au siège épiscopal. Deux ans après, il résolut de coloniser la Franche-Montagne de Muriaux. Il publia à cet effet une charte de franchises et de libertés qu'il accordait à cette terre prévilégiée et qui dans la suite s'appela la Franches-Montagne ou Freiberg.

Cet important document, premier gage des libertés des Franches-Montagnes, est comme la bulle d'or de ce pays. La charte a été écrite en latin. Il existe une antique traduction en français, conservée aux archives de l'Evêché de Bâle. Voici cette traduction qui a sa place toute marquée dans ce travail.

« **Nous Imier de Ramstein** par la grâce de Dieu et du Saint siège apostolique Evêque de Bâle, savoir faisons à tous et à chacun, que les présentés verront ou entendront : que Nous considérant notre grand et évident profit et avantage, de notre Eglise de Bâle pour nous et nos successeurs, par d'exprès consentement, volonté et vœu de nos vénérables frères les Prévôt, Doyen et Chapitre de l'Eglise de Bâle, nous avons fait exempts et libres et par les présentes lettres faisons libres et exempts de toutes tailles et exactions ou impositions, tous et singuliers les personnes des deux sexes et de leurs héritiers perpétuellement demeurant et habitant par la suite dans la Montagne du faucon et dans le district retenu dans l'étendue et limites souscrites et ici insérées : savoir depuis l'épine de Montfaucon jusqu'aux limites dites es Dilles de longueur et de largeur et depuis les champs de Tramelan jusqu'à la rivière au cours de l'eau du Doubs, voulons et promettons par les présentes lettres que toutes et chaque personne des deux sexes venant et se transportant des seigneureries et domaines étrangers pour demeurer dans le dit lieu dans les limites et étendues prescrites, qu'eux et leurs héritiers soient et doivent être perpétuellement libres et alibérés de tailles et d'impôts comme il est exprimé ci-dessus : et aussi voulons et promettons de grâce spéciale que chacune des personnes des deux sexes demeurant et tenant domicile peut tenir un journal de terre et un chésal près de sa maison, sous telles conditions que nous et nos successeurs devons avoir dans la dite Montagne et lieu dans les sus dites limites de chaque feu ou domicile à la fête de Saint-Martin d'hiver chaque année douze deniers de monnaie coursable dans l'Evêché de Bâle et de chaque habitant ou demeurant à ses propres frais et à son pain. De plus aussi nous devons avoir de chaque maison de la dite Montagne et lieux prédits deux chapons payables chaque année à nous et à nos successeurs, lorsque nos envoyés ou officiers les demanderont et requéreront. Il est de plus à savoir que nous et nos successeurs devront avoir chaque année dans la dite limite de terre situé dans la dite Montagne et limites prescrites trois deniers, excepté ces journaux que chacun des habitants doit et peut avoir à côté de sa maison comme il est dit ci-devant.

Promettons de bonne foi pour nous et nos successeurs Evêques de Bâle que nous voulons tenir fermement et observer la présente lettre et les choses y coutenues que jamais nous ne viendrons ni ferons contre par nous ou par d'autres soit secrètement soit publiquement, nonobstant toutes exceptions, quelconques de fait ou de droit, sans dol ni fraude, astreignant à ce qui est prémis nous et nos successeurs Evêques de l'Eglise de Bâle, ainsi que le Chapitre de la dite Eglise, siège vacant. En témoignage évidant et pour la force de tout quoi Nous Evêque Imier susdit avons fait apposer au présent instrument notre grand sceau épiscopal, auquel nos frères les Prévot, Doyen et tout le Chapitre de notre église de Bâle, reconnaissant publiquement par les présentes que ce qui est prémis vient et fut fait et passé de notre consentement, ainsi qu'il est écrit ci-devant, nous avons en évidence de notre dit consentement fut apposer au présent instrument le sceau de notre Chapitre avec celui du Révérend Père en Jésus-Christ de Notre Seigneur Monseigneur Imier par la grâce de Dieu Evêque de Bâle. Donné et fait à Bâle l'an de Notre-Seigneur mil trois cent quatre-vingt-quatre, le dix-septième novembre qui est le jour de l'octave de la fête du Bienheureux Martin évêque ».

(A suivre)

---

plus, une loi de dépravation barbare t'arrache à la direction maternelle pour te laiser errer, sans autre guide que la nature, sans autre mobile que l'intérêt ?

Dans le groupe de femmes accroupies dans le gourbi de Yamina, une d'entre elles paraissait captiver l'attention des autres, qui semblaient boire ses paroles et l'écouter avec une admiration mêlée de crainte et de respect.

Les traits de celle qui tient ainsi suspendu à ses lèvres le cercle qui l'entoure n'avouaient aucun âge précis.

Un rire sardonique permettait de voir de temps en temps quelques petites dents éparses dans sa mâchoire démeublée ; des yeux brillants encore étincelaient au fond de deux cavités surplombées et faisaient ressortir la peau fanée de sa figure amaigrie.

Quant à la forme générale du corps, le manteau jeté sur ses épaules empêchait, en l'enveloppant, de lui prêter quelques attraits.

Quoi qu'il en soit de sa grâche, la misère et le temps réunis avaient creusé ses joues.

— Alors, c'est une Française que tu as reçue, Yamina ? demandait-elle.

— Oui, Melkhir, et belle !... et bonne !... et douce !...

— Tu es naïve, Yamina, et tu as cru ce qu'elle t'a conté. C'est une fourbe qui vient s'implanter chez toi ; elle te jettera des sorts.

— Je ne le pense pas : elle est trop généreuse pour cela, reprit Yamina.

Mille questions suivirent.

— Ses cheveux sont-ils noirs ?... A-t-elle de petits pieds ?... De quelle couleur sont ses yeux ?... Comment est-elle vêtue ?

— Ses yeux ont la couleur du lin, répondit l'interpellée. Je n'ai pas vu ses pieds ; mais j'ai remarqué que ses cheveux, blonds comme la tige des blés, paraissaient gonflés par l'*ôseur* (la brise de 3 heures). Quant à son costume, bien plus collant que le nôtre, il était couleur de nos olives... Avec cela, une figure, des mains si blanches, si blanches, que je l'ai crue du ciel lorsqu'elle soignait Alim.

(La suite prochainement)

HYGIÈNE SCOLAIRE

Le gouvernement du canton de St-Gall vient de réunir sous forme d'instructions tous les préceptes importants de l'hygiène de la jeunesse scolaire. Rédigées avec soins par M. le Dr J. Müller, ces instructions constituent un véritable code d'hygiène que consulteront avec profit les parents, les commissions scolaires et le personnel enseignant. M. le Dr Edmond Weber, à Colombier, en a fourni une traduction fidèle aux *Feuilles d'Hygiène*, et nos lecteurs sans doute en prendront connaissance avec un vif intérêt.

INSTRUCTIONS POUR SAUVEGARDER LA SANTÉ DE LA JEUNESSE SCOLAIRE.

> Mieux vaut être pauvre et jouir d'une bonne santé que d'être riche et souffrant. La santé est le plus précieux de tous les biens.
> (Sirach, chap. XXX.)

C'est un devoir pour les autorités que de mettre les écoliers, dans la mesure du possible, à l'abris des causes qui peuvent exercer une influence pernicieuse sur la santé en leur fournissant des installations conformes aux exigences modernes. De leur côté, il importe que les parents des enfants mettent tout en œuvre pour fortifier la santé de ceux-ci et pour éviter ce qui pourrait leur nuire.

Pour chercher à atteindre ce but, la Commission cantonale d'éducation, après avoir élaboré un règlement sur l'hygiène scolaire, vient aussi de formuler un certain nombre de prescriptions à l'usage des parents de la jeunesse astreinte à la fréquentation des classes. Elle leur conseille instamment de bien vouloir s'y conformer.

Ce précis sera remis à tous les instituteurs, institutrices, directrices d'écoles enfantines, etc., de même qu'aux parents ou à ceux qui en tiennent lieu, au moment où ils présenteront leur premier enfant pour le faire admettre à fréquenter l'école.

I

Principes généraux.

A. *Alimentation.*

1. — Une alimentation bien comprise rend tout à la fois les enfants aptes au travail corporel et intellectuel et augmente leur force de résistance à l'égard des influences novices diverses qui peuvent menacer leur santé.

Les fautes commises dans ce domaine pendant l'enfance se répercutent généralement d'une manière fâcheuse sur l'adulte et ne peuvent, le plus souvent, plus être réparées.

2. — En raison de leur croissance corporelle progressive, les enfants éprouvent un besoin de nourriture plus grand que les adultes. En conséquence, il convient de leur fournir, aux repas, une alimentation aussi substantielle et aussi riche en matières albuminoïdes que possible. En outre, il faudrait que les enfants eussent quelque chose à manger entre les repas. En tout cas, il faut leur accorder un morceau de pain au moment de la récréation du matin.

3. — Le *lait* constitue l'aliment le meilleur et le plus parfait, non seulement pour la première année de la vie de l'enfant, mais pour la durée de sa jeunesse ; il contient tous les éléments indispensables pour l'alimentation et la croissance de l'homme. Il faudra toujours préférer du lait bien cuit au lait cru ; ce dernier peut renfermer des ferments ou des germes de

maladies, capables de déterminer des troubles digestifs ou mêmes des affections graves. Le meilleur usage que les parents puissent faire du lait de leur bétail est d'en donner largement à leurs enfants, et cela sans l'écrémer.

4. — Le *pain* doit être bien cuit, léger et sec. Le pain très frais et encore chaud est aussi malsain que le pain trop dur, vieux ou moisi.

5. — *Les bouillies au lait et les laitages divers, la soupe aux gruaux d'avoine, les œufs, la viande, le fromage, le beurre et des farineux bien apprêtés* constituent des aliments extrêmement précieux pour les enfants. Les œufs durs se digèrent plus facilement que les œufs crus ou à la coque.

6. — Aux enfants empêchés, par l'éloignement de la maison d'école, de rentrer chez eux à l'heure de midi, on donnera un repas composé de préférence de lait et de pain, ou d'un potage substantiel (soupe aux gruaux, à l'orge, au riz, aux pois, aux fèves, aux pâtes, etc.).

7. — Les *pommes de terre* ne contiennent qu'une partie des éléments nécessaires à l'alimentation et ne constituent dès lors, à elles seules, qu'une nourriture insuffisante. Consommées en trop grande quantité, elles sont plus nuisibles qu'utiles.

8. — Nous recommandons d'accorder aux enfants des *fruits*. Il va sans dire qu'ils doivent être mûrs. Leur valeur nutritive propre est toutefois minime. On donnera du pain en même temps.

9. — On ne devrait pas donner de *sucreries* aux enfants. Elles font du tort à leur estomac, gâtent le goût qu'ils doivent naturellement trouver à une alimentation saine et frugale, et créent un penchant à la friandise.

10. — La *régularité* dans les repas est indispensable pour assurer une bonne digestion. Les aliments doivent être apprêtés simplement; ils ne doivent être ni trop chauds ni trop froids et ne pas être additionnés d'épices fortes ou échauffantes. Les épices détruisent le goût de l'enfant pour une nourriture simple, telle que le lait, et sont nuisibles en raison de l'action excitante qu'elles exercent sur le cœur et les nerfs. — On ne permettra jamais à un enfant de se mettre à des travaux d'école immédiatement après un repas.

11. — Si vous désirez que vos enfants jouissent d'un sommeil calme et réconfortant et se réveillent le matin frais et dispos, n'encombrez pas leur estomac de beaucoup d'aliments le soir, et ne les mettez pas au lit tout de suite après le repas.

12. — *Toutes les boissons contenant de l'alcool, telles que le vin, la bière et le cidre, sont nuisibles aux enfants.* Pas plus que le café ou le thé elles n'ont de valeur nutritive; elles ne fortifient pas, mais elles exercent une influence fâcheuse sur le cerveau de l'enfant qui est si impressionnable, et qui a besoin d'être ménagé.

On évitera de faire boire du thé de Chine le soir. L'eau-de-vie et toutes les liqueurs sont des poisons pour les enfants.

13. — Ces boissons excitantes ne seront données aux enfants qu'à titre de médicaments et seulement sur la demande expresse du médecin. Dans ce cas, elles seront administrées de la manière prescrite, en quantité qui sera toujours petite. — A la suite d'une marche fatigante, il faudra toujours préférer une tasse de thé ou de café aux boissons alcooliques.

14. — A part ces rares exceptions, une eau pure, limpide et fraîche, constituera toujours la meilleure boisson pour la jeunesse; c'est celle qu'elle suporte le mieux. On peut assainir l'eau de mauvaise qualité en la soumettant à l'ébullition.

Il n'est pas bon de boire de l'eau en trop grande quantité pendant le repas, surtout si elle est très froide. Il vaut mieux boire un verre d'eau *après* le repas.

(*A suivre.*)

Menus propos

Les souverains et la musique. — On sait que Guillaume II est non seulement musicien, mais compositeur, et fait exécuter ses œuvres par la musique de ses gardes.

Le tsar Nicolas II joue du violoncelle; son père, Alexandre III, soufflait dans un cornet à pistons. Charles XII, le roi de Suède, taquinait le fifre; le grand Frédéric était un virtuose de la petite flûte; l'empereur d'Autriche actuel, plus bourgeois dans ses goûts, touche tout simplement du piano. Enfin on dit que la reine de Hollande affectionne l'orgue de Barbarie.

Comme tout cela explique, en définitive, l'existence du fameux concert européen!

* * *

Le record des décorations. — Pour le moment, l'homme le plus décoré du monde est le grand maréchal de la cour d'Allemagne, le comte Eulenberg.

Ce dignitaire a le droit de porter 66 décorations. On ne dit pas s'il les porte toutes ensemble.

Le prince Bismark et le maréchal de Moltke n'avaient même pas atteint ce chiffre. Le premier possédait 54 décorations et le second 44.

* * *

Encore une gloire qui s'en va. Joseph, le fameux cuisinier Joseph, vient de mourir à l'âge de cinquante ans.

Joseph était une célébrité. Toutes les têtes couronnées d'Europe — faut-il dire les têtes ou les bouches? — se sont fait servir par lui. Les grands ducs daignaient lui témoigner de la sympathie. La princesses de Galles lui demandait des consultations et prenait un vif plaisir à lui voir découper, avec une dextérité sans pareille, un canard au bout d'une fourchette.

L'archimillionnaire Vanderbilt l'avait emmené un instant en Amérique; il lui offrait 150,000 francs pour trois années. Mais le maître d'hôtel parisien avait la nostalgie du boulevard, et M. Vanderbilt le libéra au bout de dix-huit mois, en lui réglant intégralement son engagement.

Un journal ajoute que Joseph était un redoutable boxeur, mais que, somme toute, il y eut encore moins d'yeux que d'œufs pochés dans sa paisible existence.

C'est égal: cinquante mille francs par an pour un cuisinier, ce sont presque des appointements de ministres. Il est vrai que ceux-ci, comme Joseph, tiennent « la queue de la poêle ». Seulement, ils la tiennent plus mal.

* * *

La neige. — Quoi de plus friable et de plus inconsistant que la neige? Et cependant, cette substance peut servir de rempart.

Une série d'expériences viennent d'être faites en Norvège, sur un des polygones de Christiania.

Ces essais ont permis de constater que sous une épaisseur de 1 m, 20 seulement, la neige, même non tassée, était impénétrable aux projectiles du fusil Krag-Jorgensen, pour toutes les distances à partir de 45 mètres.

La résistance de la neige — phénomène assez paradoxal — se trouve donc être supérieure à celle de n'importe quelle espèce de bois, chêne compris, et à peu près égale à celle de la terre battue.

C'est donc une chose très avantageuse pour une armée que de construire des remparts de neige... lorsqu'il y en a, bien entendu.

* * *

Trains de luxe... sur mer.—Il existe des trains réservés aux voyageurs de luxe. Des armateurs anglais ont résolu de réserver à la même clientèle des paquebots particuliers.

En conséquence il ont établi les plans de deux navires qui seront les rapides les plus confortables et les plus chers de tout l'Océan.

Ils effectueront la traversée de l'Atlantique en cinq jours; ils ne comprendront plus d'étroites cabines, mais des appartements de trois pièces au moins. Les repas seront servis par petites tables, et à côté de la salle à manger, on trouvera un « grillroom ». Un café-concert, avec une troupe d'artistes, divertira les voyageurs le soir, après le dîner. De plus il y aura à bord un gymnase, un « solarium » ou salle de bains de lumière, une bibliothèque et une serre. La traversée de Liverpool à New-York ne coûtera pas mois de 1,500 francs par personne.

Et dire que tout cela n'empêchera pas les passagers d'avoir le mal de mer!

* * *

Nouveau fourrage.—On prétend qu'un propriétaire de l'Armagnac vient de se livrer à des expériences qui prouvent que les bestiaux, à défaut de foin, consomment très volontiers des sarments de vignes récoltés chaque jour sur la souche, et où l'on a éliminé au sécateur les bois de 8 à 9 millimètres de diamètre.

On passe ces sarments au hache-paille, puis on foule le mélange, on l'arrose d'eau salée, dans la proportion de 50 litres par mètre cube, et on laisse fermenter de 40 à 48 heures.

Voilà qui consolera peut-être les viticulteurs de la mévente des vins.

* * *

Statistique plutôt attristante. — Il y a eu en Espagne, durant les huit derniers mois, 532 courses de taureaux. Les taureaux massacrés ont été au nombre de 3.058, les chevaux éventrés au nombre d'environ 5.000. Les honoraires des seuls matadors se sont montés à plus de deux millions de francs. L'un d'entre eux, Antonio Fuentès, a touché pour sa part 250,000 francs.

Voilà qui n'aidera pas au relèvement moral et financier de la malheureuse Espagne.

Nouvelle origine de la Marseillaise[1]

Naguère un journaliste, allemand d'origine, appelé Karl Blind, a inséré un article dans « Ninteenth Century » qui réfute l'origine française de la » Marseillaise ». Il prétend qu'en 1776, un certain Holzmann, régent de chapelle du Pfalz-comté, a composé une messe « Credo » (symbole de la foi) qui a servi de motif pour la Marseillaise. Le manuscrit de ce motif existe jusqu'à nos jours dans la bibliothèque de l'église de Meersbourg. Le magnifique motif du

1) The Strange Origine af the «Marseillaise» Karl Blind. Ninteenth Century 1901.